PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Service connaissance, appui aux territoires et sécurité
Unité éducation et sécurité routières

Gap, le 14/09/2026

Monsieur le Maire,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous m'avez adressé le 1er août 2026, m'informant des difficultés rencontrées lors de la traversée de votre commune.

À la suite du déplacement du secrétaire général et de la secrétaire générale adjointe à Remollon le 17 juillet dernier, qui m'ont rendu compte, à leur retour, des enjeux liés à la construction de la déviation, j'ai saisi mes services afin qu'ils examinent votre situation avec toute l'attention qu'elle mérite.

Concernant tout d'abord le degré de dangerosité de la traversée de votre commune, j'observe que la vitesse a été abaissée à 30 km/h et que des travaux de sécurisation ont été entrepris en 2022 afin d'améliorer les conditions de sécurité de la circulation de transit.

Par ailleurs, s'agissant des statistiques de sécurité routière, l'analyse de l'accidentalité au cours des dix dernières années ne fait apparaître aucun accident corporel sur le secteur concerné. L'accident du 24 juillet 2026 que vous évoquez dans votre courrier n'ayant fait aucun blessé, a été classé comme « accident matériel » bien que, comme vous l'indiquez, les circonstances auraient pu conduire à un bilan plus grave. Nous devons être particulièrement vigilants à maintenir les mesures d'abaissement de la vitesse pour réduire les risques d'accident.

A cet égard, cet accident, qui doit retenir notre attention, nous invite à travailler à une amélioration continue de cet axe majeur du département, classé route à grande circulation.

Je tiens à souligner l'attention constante que l'État porte aux opérations de sécurisation routière de la traversée de Remollon : les travaux, inaugurés le 4 septembre 2023, ont pu être menés à bien grâce à une subvention de 38 937 € octroyée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), témoignant de l'engagement de mes services aux côtés de votre commune sur ce dossier.

Monsieur Bertrand BAULET
Maire de Remollon
2, rue des Templiers
05190 REMOLLON

Affaire suivie par : BENSAADA Valérie
Téléphone : 04 92 40 35 33
Courriel : valerie.bensaada@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur – BP 50 026
05001 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

S'agissant du projet de déviation proprement dit, il relève de la compétence du conseil départemental des Hautes-Alpes. Je vous invite à vous rapprocher du Conseil départemental, compétent en matière de voirie départementale afin de valoriser les études préalables réalisées en 2023, dont l'un des objectifs était de doter Remollon d'une nouvelle traversée, plus moderne et mieux adaptée aux besoins actuels.

Si cette opération était priorisée par le Conseil départemental, une intervention financière de l'État au travers du prochain contrat de plan État-Région (CPER) pourrait alors être envisagée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

et de toute mon attention à vos projets et à la sécurité des habitants de votre commune.

Le Préfet,

Philippe BAILBÉ

Affaire suivie par : BENSAADA Valérie
Téléphone : 04 92 40 35 33
Courriel : valerie.bensaada@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur – BP 50 026
05001 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr